

Nom : Prénom :

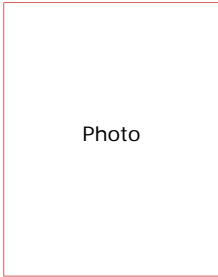
Date de naissance : Profession :

Adresse complète :

CP: Ville :

Tel: Port :

E-mail infos de l'école par courriel :



Enfants

Dessin / Peinture / Modelage / Volume

Mercredi

- Dessin Peinture Volume 7 / 8 ans 10h30 - 12h
- Dessin Peinture Volume 9 / 12 ans 10h30 - 12h
- Dessin Peinture Modelage 5/6 ans 14h - 15h30
- Dessin Peinture Modelage 7/8 ans 14h - 15h30
- Dessin Peinture Volume 9 / 12 ans 14h - 15h30

Samedi

- Dessin Peinture Volume 7 / 10 ans 10h30 - 12h

Ados & Pré-ados

Dessin / Peinture technique & projet/Modelage/Photo/Vidéo

Mercredi

- 13/17 ans Dessin expression plastique 15h45/17h45
- 12 / 15 ans BD, illustration & PAO 13 h / 15 h 30
- 14/17 ans Photo/Vidéo 14h / 17 h

Samedi

- Céramique Volume Dessin 11 / 15 ans 11h - 12h30

Adultes & adolescents à partir de 16 ans

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Peinture Françoise Gauthier | <input type="checkbox"/> Sculpture / Volume Alain Domagala (forfait 15 € sup) |
| <input type="checkbox"/> BD, PAO, Illustration Claude Rocher | <input type="checkbox"/> Histoire de l'Art Julie Michel |
| <input type="checkbox"/> Gravure Daniel Rovalotto (forfait 15 € sup) | <input type="checkbox"/> Dessin d'observation Catherine Harang |
| <input type="checkbox"/> Dessin, peinture (Modèle vivant) Tristan Villers | <input type="checkbox"/> Dessin Projet Catherine Harang |
| <input type="checkbox"/> Photographie | <input type="checkbox"/> Techniques aquarellées Tristan Villers |
| <input type="checkbox"/> Vidéo | <input type="checkbox"/> Modelage d'après modèle Maggy-Isoline Cluzeau (forfait 15 € sup) |
| <input type="checkbox"/> Céramique, initiation Maggy-Isoline Cluzeau (forfait 15 € sup) | <input type="checkbox"/> Céramique atelier Maggy-Isoline Cluzeau |
| <input type="checkbox"/> Dessin, expression plastique Daniel Rovalotto | <input type="checkbox"/> Céramique multiple Maggy-Isoline Cluzeau (forfait 15 € sup) |
| <input type="checkbox"/> Dessin Graphisme Catherine Harang | <input type="checkbox"/> Peinture à l'huile Françoise Gauthier |

Pièces à fournir lors de l'inscription

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 5 enveloppes format B5 timbrées & libellées à votre adresse (réception des cartons d'invitation expo) | <input type="checkbox"/> Certificat de scolarité pour les internes |
| <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile (EDF ou Télécom) pour les résidents de la Communauté Provence Alpes Agglomération | <input type="checkbox"/> 1 Attestation d'assurance responsabilité civile |
| <input type="checkbox"/> 2 photos d'identité | <input type="checkbox"/> Carte CCAS annuelle (Lavande, Azur ou Soleil justificatif obligatoire) pour les résidents de Digne les Bains |

Cadre réservé à l'administration

- Règlement par chèque à l'ordre du « **TRESOR PUBLIC** » chèque N° Banque :
- Règlement en espèce : Euros

N° & date du reçu :

TARIFS pour l'année scolaire 2018/ 2019

Adultes* Communauté Provence Alpes Agglomération	Adultes* Hors Communauté Provence Alpes Agglomération	Mineurs * Communauté Provence Alpes Agglomération	Mineurs * Hors Communauté Provence Alpes Agglomération
125 €	177 €	70 € 5 / 12 ans 91 € 13 / 17 ans	100 € 5 / 12 ans 121 € 13 / 17 ans
Forfait curistes	40 € la semaine 70 € les 3 semaines	Forfait Voyage & supplément Ateliers Céramique, Modelage (<i>modèle vivant</i>), volume/Espace & gravure	15 € par Atelier fréquenté

*Les tarifs sont dégressifs pour les familles qui ont plusieurs enfants inscrits à l'école d'art intercommunale de Digne les Bains

*Les agents communaux & intercommunaux ainsi que leurs enfants bénéficient du demi-tarif sur présentation obligatoire de la carte de membre actif **A.S.C.P.C.I**

- **Le matériel & les fournitures sont à la charge des élèves une liste vous sera fournie par les enseignants**

Communes faisant parties de la CPAA : Digne les Bains, Entrages, Marcoux, Mézel, la Robine-sur Calabre, Champtercier, Aiglun, Châteauredon, Beynes, Saint Jeannet, Estoublon, Majastres, Saint Julien d'Asse, Bras d'Asse, Saint Jurs, Moustiers Sainte Marie, Sainte Croix du Verdon, Le Chaffaut Saint Jurson, Mallemoisson, Malljai, Mirabeau, Aiglun, Barras, L'Escale, Les Mées, Ganagobie, Peyruis, Mallefougasse Auge, Château Arnoux St Auban, Volonne, Thoard, Marcoux, Archail, Draix, Le Brusquet, La Robine sur Galabre, Le Castellard-Melan, Hautes-Duyes, La Javie, Beaujeu, Prads, Barles, Verdaches, Le Vernet, Auzet, Seyne les Alpes, Selonnet, ST Martin les Seyne, Montclar.

Extrait du Règlement intérieur

1. Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité, aucun élève non inscrit auprès de l'administration ne peut assister au cours.
2. Les droits d'inscription ne sont pas remboursables néanmoins si toute fois l'élève à effectué moins d'un trimestre et que cette demande est consécutive d'une mutation professionnelle, d'un accident ou d'une longue maladie (*arrêt de travail de plus de trois mois*) sur justificatif, elle peut être prise en compte exceptionnellement.
3. Chaque personne inscrite à l'école doit justifier d'une assurance de responsabilité civile et pour les enfants, les adolescents et les étudiants de moins de 25 ans d'une attestation d'assurance extra scolaire.
4. **Élèves mineurs :** Pour des raisons de responsabilité les élèves mineurs doivent être présents sur la durée totale de leurs cours, si toutefois pour des raisons personnelles ils ne peuvent être présents en début de cours ou doivent quitter le cours avant le terme de celui-ci, une demande écrite émanant des parents ou du responsable légal (*datée & signée*) doit être donnée aux professeurs ou à l'administration. Si l'absence est régulière, un courrier doit être transmis à l'inscription. Par ailleurs toutes les absences devront être justifiées par écrit ou par téléphone par les parents ou le responsable légal.
5. Les parents qui désirent avoir un état de présence de leur enfant ou adolescent doivent faire une demande en ce sens auprès de l'administration.
6. Tous comportements graves pouvant gêner le bon déroulement du cours, peuvent en cas de récidive être une cause d'éviction de l'élève de son cours ou de l'établissement.
7. Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs jusqu'à ce qu'ils soient pris en charge par les enseignants dès lors il est fortement recommandé aux parents de ne pas laisser les enfants seuls avant l'heure des cours de même doivent obligatoirement venir chercher leurs enfants à l'heure de fin de cours directement dans l'atelier pour les 5/6 ans. L'école ne possédant pas de garderie se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect de cette règle. A partir de 7 ans, les enfants sortent librement de l'école aux heures prévues par l'emploi du temps.
8. Les fournitures nécessaires à la réalisation des travaux ne sont pas fournies par l'école, les élèves sont donc responsables de leur matériel et l'école se dégage de toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration.
9. Toutes dégradations des locaux ou des équipements techniques mises au services des élèves ainsi que tous vols constatés entraîneraient une demande de remboursement auprès des élèves ou parents d'élèves concernés par ces faits.
10. Le matériel ou les travaux individuels doivent être impérativement récupérés par les élèves en fin d'année scolaire (*exception faite des travaux utilisés dans le cadre des journées portes ouvertes qui doivent être récupérés avant les vacances de la Toussaint*) une fois ces délais dépassés, l'école conserve toute l'attitude à leurs égards et peut prendre la décision de s'en séparer.

Dans le cadre de la communication de l'idbl autorisez-vous la publication sur notre site internet

vos travaux

Oui

Non

vos images

Oui

Non

Je soussigné (e)..... Avoir bien pris connaissance de la totalité des clauses figurant sur la fiche d'inscription de l'année scolaire 2018 / 2019

Date & signature :